

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 26 juin 2014

DATE DE CONVOCATION : 19 juin 2014

N°2014-06-09

Conseillers en exercice : 66
Conseillers titulaires et suppléants présents : 74
Conseillers votants : 60
Dont pouvoirs : 3

Pour : 60
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2014 et le 26 juin à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Saint Palais du Né, sous la présidence de M. Jacques CHABOT, Président.

Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Mme Marie-Hélène GOUFFRANT remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

ANGEDUC : M. GIRARD Guy - **AUBEVILLE** : M. MONNET Lionel - **BAIGNES** : Mme BOUCHER-PILARD Maryse, M. DELETOILE Gérard, M. BAUDET Pierre - **BARBEZIEUX** : Mme SWISTEK Florence, Mme DELPECH DE MONTGOLFIER Anne, Mme LELIEVRE Dominique, Mme HUGUET Séverine, M. MEURAILLON André, M. DELATTE Benoit - **BARRET** : M. CHATELLIER Dominique - **BECHERESSE** : M. MAURICE Jacky - **BERNEUIL** : M. ARSICAUD Jean-Marie - **BLANZAC-PORCHERESSE** : Mme GRENOT Marie-Pierre, M. SALLEE Jean-Philippe - **BOISBRETEAU** : M. TETOIN Gaël - **BORS DE BAIGNES** : M. JOLLY Patrick - **BRIE SOUS BARBEZIEUX** : M. ELION Jean-Pierre - **BROSSAC** : Mme SOULARD Annick, M. MAUDET Didier - **CHALLIGNAC** : M. TUTARD Christophe - **CHAMPAGNE VIGNY** : M. SAUMON Gérard - **CHANTILLAC** : M. MARRAUD Jean-Luc - **CHILLAC** : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène - **CONDEON** : Mme FOUASSIER Véronique, M. BOUTIN Christian - **CRESSAC ST GENIS** : M. MAUGET Bernard - **ETRIAC** : M. MASSE Bernard - **GUIMPS** : M. RAVAIL Pierre - **JURIGNAC** : M. DECELLE Guy, M. COUSSY Jean-Marie - **LACHAISE** : BONNAUD Pascal - **LADIVILLE** : M. CHABOT Jacques - **LAGARDE SUR LE NE** : M. DESMORTIER Joël - **LAMERAC** : M. MOUCHEBOEUF Michel - **LE TATRE** : M. DESSE Bernard - **MAINFONDS** : M. BARBOT Jean-Pierre - **MONTCHAUDE** : M. BERGEON Frédéric, M. HERAULT Gabriel - **ORIOILLES** : Mme LAGARDE Isabelle - **PASSIRAC** : M. de CASTELBAJAC Dominique - **PEREUIL** : M. VERGNION Philippe - **PERIGNAC** : Mme EDELY Françoise, M. MONTENON Thierry - **REIGNAC** : Mme BELLOT Marie-Claude - **SAINT AULAIS** : M. HUNEAU Patrick - **SAINT BONNET** : M. BUFFARD Georges - **SAINT FELIX** : Mme AUBRIT Marie-Claire - **SAINT LEGER** : Mme ROCHAIS Anne Marie - **SAINT MEDARD** : Mme MONNEREAU Françoise - **SAINT PALAIS DU NE** : M. DUBROCA Allain - **SAINTE SOULINE** : M. GOHIN Christian - **SALLES DE BARBEZIEUX** : M. NAU Jean-Louis - **TOUVERAC** : M. HUGUES Jacky, Mme DUMONTET Jocelyne - **VIGNOLLES** : Mme POIRIER Sylvie.

Etaient présents sans droit de vote :

M. PRISSET Christian, Mme IMBERT Pascale, M. BERNATET Rolland, M. CHAPUZET Jean-Paul, Mme GARNAUD Janine, Mme GALLAIS Denis, M. GUILLON Jean-Jacques, Mme MONTAUT Martine, M. NEBOUT Franck, Mme MARTINEAU Françoise, Mme BAUDINAUD Virginie, M. RAUTUREAU Jean-Michel, M. LE PAPE Pascal, M. FAURE Jean-Marie.

Etaient excusés :

M. BLUTEAU Jacky, M. HILLAIRET Joel.

Pouvoirs :

Mme GARD Patricia (Barbezieux) a donné pouvoir à M. DELATTE Benoit (Barbezieux), M. GUERN Joël (Barbezieux) a donné pouvoir à Mme LELIEVRE Dominique (Barbezieux), M. DEAU Loïc (Reignac) a donné pouvoir à M. CHABOT Jacques (Ladiville).

N°9 - Objet : Ouverture d'un poste dans le cadre des « emplois d'avenir » pour la cuisine centrale de Barbezieux

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente en charge de la commission Finances-Administration 2014_06_09-DE
Personnel
Reçu le 30/06/2014

Madame la Vice-Présidente informe qu'un agent, employé à la cuisine centrale de Barbezieux à temps complet dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), ne reconduirait pas son contrat à la prochaine rentrée scolaire suite à une mobilité géographique.

Compte tenu du départ de cet agent, et pour permettre à la collectivité d'élargir les possibilités de recrutement, il est proposé d'ouvrir en parallèle un poste à temps complet dans le cadre des emplois d'avenir.

Ainsi, la personne recrutée pour son remplacement pourra être choisie parmi des personnes éligibles aux emplois d'avenir ou en CAE.

Créé par la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012, le dispositif « emplois d'avenir » a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes peu ou pas qualifiés par contrat aidé avec une prise en charge à hauteur de 75% par l'état.

La CdC4B peut donc décider d'y recourir.

Un tuteur identifié doit être désigné au sein du personnel pour accompagner ce jeune au quotidien et lui inculquer son savoir.

L'aide à l'insertion professionnelle versée par l'Etat est fixée à 75 % du taux horaire brut du S.M.I.C. et reste plus avantageuse que l'aide attribuée dans le cadre des contrats d'accompagnement.

A ce titre, il convient d'ouvrir un poste dans le cadre des « emplois d'avenir » sur le budget du service des « affaires scolaires » et de maintenir le poste CAE ouvert.

Vu le tableau des effectifs,

Où cet exposé, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de créer un poste dans le cadre des « emplois d'avenir » qui est ajouté au tableau des effectifs ;
- Maintient ouvert le poste en contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Président de signer tous les documents nécessaires à sa mise en application dès son arrivée, la somme étant inscrite au Budget Primitif 2014 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de la présente délibération.

Certifié exécutoire par le Président

Reçu en Sous-Préfecture le : 30 juin 2014...

Publié ou notifié le : 01 juillet 2014.....

Touvérac, le 01 juillet 2014.....

Pour extrait conforme,
Touvérac, le 27 juin 2014

le Président,

Jacques CHABOT.

